



## Conseil économique et social

Distr. générale  
22 juin 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Point 15 de l'ordre du jour

### Coopération régionale

## Coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis au Conseil économique et social conformément à la résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale et à sa propre résolution 1817 (LV). Il comporte deux parties. La première partie expose les perspectives régionales concernant deux aspects du programme mondial actuel, à savoir les efforts régionaux à l'appui de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le soutien régional en faveur du renforcement des moyens de mise en œuvre. La deuxième porte sur les faits nouveaux survenus dans certains domaines de la coopération régionale et interrégionale ainsi que sur d'autres questions de politique soulevées lors des sessions ministérielles des commissions régionales; sur les efforts entrepris pour assurer la cohérence au niveau régional, y compris grâce aux mécanismes de coordination régionale réunis à l'initiative des commissions régionales à la demande du Conseil; sur la coopération établie avec des organismes régionaux n'appartenant pas au système des Nations Unies en vue de promouvoir le développement; et enfin sur le renforcement de la coopération entre les commissions régionales.



## **I. Perspectives régionales concernant le programme mondial**

### **A. Appui de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : perspectives et efforts régionaux**

1. À la suite de l'adoption du Programme 2030 par les États Membres, en septembre 2015, l'accent a été mis sur sa mise en œuvre aux niveaux national et régional. Ainsi, les commissions régionales ont intensifié et élargi les efforts déployés à l'appui de leurs États membres en favorisant une intégration équilibrée des trois piliers du développement durable; en prodiguant des conseils et une assistance technique aux États membres pour qu'ils incorporent les objectifs de développement durable dans leurs politiques et les mettent en œuvre; en offrant un cadre propice au dialogue politique, à l'échange de données d'expérience et à l'apprentissage entre pairs au sein d'une même région ou entre régions; et en renforçant les travaux analytiques et statistiques.

2. Dans ce contexte et afin de concentrer leurs efforts, les commissions régionales ont choisi un certain nombre de domaines, en fonction de leurs mandats et des atouts et compétences qui leur sont reconnus. Dans ces domaines, elles ont institutionnalisé, approfondi et élargi leurs partenariats en faveur d'une mise en œuvre du programme au niveau national. Elles ont notamment signé une déclaration de collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement en vue d'œuvrer plus étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies, notamment en matière d'intégration des objectifs de développement durable et des statistiques; établi des partenariats avec des institutions spécialisées aux fins d'analyse sectorielle, d'évaluation et de renforcement des capacités; et se sont appuyées sur des partenariats stratégiques précédemment institués entre autres avec des organisations régionales et sous-régionales, les banques multilatérales de développement et des organisations et organismes des Nations Unies, dans le cadre de l'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement, pour préparer et entamer les premiers examens régionaux des objectifs de développement durable.

3. On retrouve dans la présente section des informations relatives aux priorités fixées par les commissions régionales et aux contributions qu'elles apportent dans certains domaines pour appuyer la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030.

#### **Intégrer les objectifs de développement durable à la planification du développement national et aux cadres budgétaires**

4. En se fondant sur les efforts qu'elles avaient déployés pour appuyer l'élaboration et l'adoption du Programme 2030 par les États, notamment dans le cadre de consultations régionales sur les objectifs de développement et sur le financement du développement, les commissions régionales se sont engagées, immédiatement après l'adoption du Programme, à sensibiliser les habitants de leur région à la nécessité d'une approche intégrée à l'égard de sa mise en œuvre et de son suivi. Des partenariats ont été conclus, notamment avec les équipes de pays des Nations Unies, afin de faciliter l'intégration du Programme 2030 et des objectifs de

développement durable dans les stratégies nationales, les cadres politiques et budgétaires et les programmes.

5. Tirant parti de leurs compétences réglementaires et de leur pouvoir de mobilisation, les commissions régionales ont mis à contribution des parties prenantes aux niveaux régional, sous-régional et national afin d'adapter les cadres de développement local à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen des objectifs de développement.

6. Les commissions régionales ont lancé de multiples initiatives visant à renforcer les capacités locales de mise en œuvre d'objectifs de développement, notamment en matière d'élaboration de projets de recherche appliquée, de réalisation et de diffusion d'études thématiques, d'offre de services techniques et consultatifs pour faciliter l'intégration des objectifs aux politiques et de création de cadres de discussions et de partage de connaissances. Ce faisant, elles ont tiré parti de leur polyvalence et de leurs compétences multidisciplinaires et permis de se faire une idée des possibilités d'échanges intersectoriels de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience qui existaient entre pays.

7. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) procède actuellement à un vaste examen en vue de déterminer le degré de conformité des stratégies, des politiques et des institutions nationales avec les objectifs. Cet examen permettra à la CESAO de présenter les analyses et les arguments qui militent en faveur de l'accélération de la mise en œuvre des objectifs par un renforcement de la coopération régionale. Elle s'est également employée à adapter ses recommandations en matière de développement à la réalisation des objectifs, notamment en s'engageant à suivre et à examiner les recommandations et directives de planification du développement national élaborées dans le cadre du Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle. Pour assurer la cohérence de son action, la CESAO a créé un service spécialisé chargé des objectifs, dont le rôle est de coordonner les efforts multidisciplinaires de la Commission et de collaborer avec les parties prenantes et les partenaires concernés. Ces partenariats visent à favoriser l'intégration des objectifs dans les processus de mise en œuvre et de suivi nationaux et régionaux.

8. Afin d'aider à sensibiliser les parties intéressées à la nécessité d'élaborer un programme de développement axé sur l'être humain et respectueux de la planète, et de promouvoir une approche intégrée de son application, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a lancé une étude intitulée « Intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable : de l'intégration à la mise en œuvre ». Les auteurs de l'étude y présentent un cadre conceptuel, des changements normatifs de politique, des stratégies et diverses options de politique générale. Ils y décrivent également des cadres institutionnels qui favoriseraient l'intégration des trois dimensions du développement durable et proposent des solutions concrètes pour répondre de manière cohérente à la situation au niveau régional. La CESAP travaille actuellement à la mise en place d'un centre de contact régional ayant pour mission de compléter les activités de ses bureaux sous-régionaux et d'aider les pays à intégrer les objectifs dans leurs cadres nationaux de planification et de budgétisation, et de réfléchir à des approches novatrices permettant de mettre en œuvre les objectifs grâce à des partenariats intersectoriels et multipartites.

9. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) collabore avec l'Union africaine pour adapter ses objectifs de développement aux ambitions du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. La CEA s'efforce de sensibiliser ses États membres à la nécessité de développer une approche intégrée pour la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement et s'emploie à favoriser leur intégration dans les programmes nationaux, à établir un ensemble intégré d'indicateurs permettant la surveillance et le suivi de la réalisation des objectifs, à rationaliser les mécanismes de mise en œuvre et de communication de l'information et à adopter une approche analytique pour ce qui est des réunions de cellules de réflexion, de spécialistes et de fonctionnaires visant à renforcer les capacités et à élaborer des projet d'application.

10. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a récemment mis au point un dépôt numérique prévu pour le stockage et la diffusion de données, dans lequel on peut trouver tout un ensemble de plans et de programmes de développement national, sous-national et sectoriel. Ce dépôt numérique permet aux acteurs régionaux d'accéder aux données et de relever les meilleures pratiques, expériences et approches en ce qui concerne la mise en œuvre des objectifs.

**Forums régionaux sur le développement durable : plateformes régionales de suivi et d'examen, promotion de la cohérence des politiques, alignement, apprentissage entre pairs et établissement d'un lien entre les activités aux niveaux national et mondial**

11. Les commissions régionales ont établi des forums régionaux sur le développement durable en se fondant sur le mandat de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale qui les invite à contribuer aux travaux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, notamment dans le cadre de réunions régionales annuelles. À la fin du mois de mai 2016, la troisième session des forums des pays d'Asie et du Pacifique et des pays de la région arabe avait eu lieu. Ceux-ci se sont déroulés à Bangkok, du 3 au 5 avril, et à Amman, les 29 et 30 mai, respectivement. La deuxième session du Forum régional africain pour le développement durable s'est tenue au Caire, du 17 au 19 mai. La Commission économique pour l'Europe (CEE) a tenu son premier forum à Genève, le 10 mai, sous forme d'un débat informel organisé dans le cadre de la réunion du Comité exécutif. À sa trente-sixième session, qui s'est tenue à Mexico du 23 au 27 mai, la CEPALC a créé le Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable.

12. Les forums régionaux sont l'occasion pour les États membres et d'autres parties prenantes, notamment les organisations régionales et sous-régionales partenaires, la société civile et le secteur privé, de se réunir pour assurer le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 dans les différentes régions. En s'appuyant sur l'expérience accumulée par les différents pays en matière de mise en œuvre, de suivi et d'examen, les forums favorisent l'apprentissage entre pairs et la transmission des bonnes pratiques et approches, notamment en ce qui concerne les approches intégrées et intersectorielles. En outre, ils favorisent l'adaptation des aspirations et des programmes régionaux et sous-régionaux au Programme 2030, et promeuvent donc la cohérence des politiques et l'optimisation des efforts et des ressources, tout en s'attaquant aux priorités et aux problèmes régionaux spécifiques. Par ailleurs, se fondant sur le pouvoir de mobilisation, les capacités analytiques et

les partenariats établis par les commissions régionales, les forums assurent un lien institutionnel harmonisé avec les activités globales de suivi et d'examen entreprises lors du Forum politique de haut niveau. Les évaluations régionales des progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs fixés par les commissions et leurs partenaires dans les différentes régions seront également bénéfiques aux travaux des forums.

13. Lors de la troisième session du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, qui s'est tenue en avril 2016, il a été décidé que, certes sa forme et ses fonctions futures devraient obéir aux décisions prises lors du Forum politique de haut niveau, mais que le Forum continuerait à se réunir chaque année en tant qu'instance intergouvernementale préparatoire au Forum politique de haut niveau ouverte à tous. Les prochaines sessions du Forum serviront de cadre pour : a) aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030, notamment grâce au développement de leurs capacités, en particulier les pays ayant des besoins particuliers; b) fournir une perspective régionale sur la mise en œuvre du Programme 2030 en identifiant les tendances régionales et en consolidant et partageant les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience; et c) appuyer l'examen et le suivi des progrès réalisés à l'échelle régionale. Les participants au Forum ont reconnu que les pays de la région Asie-Pacifique progressaient rapidement dans la voie de la mise en œuvre du Programme 2030, mais qu'il restait beaucoup à faire pour opérer les transformations nécessaires. Un certain nombre de grandes tendances régionales doivent être mises au service de l'appui en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030, à savoir l'urbanisation, l'intégration économique et commerciale, la hausse des revenus, l'évolution des modes de production et de consommation et le développement d'infrastructures transfrontières. Les plateformes sous-régionales pertinentes pourraient servir de cadres de suivi et d'examen, au niveau sous-régional, des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des domaines qui requièrent une attention particulière.

14. La CESAO a organisé, en coopération avec les organisations membres du Mécanisme de coordination régionale, notamment la Ligue des États arabes, le Forum arabe pour le développement durable, qui s'est tenu en Jordanie en mai 2016. Le Forum avait pour priorité et objectif de permettre d'avoir une meilleure compréhension du Programme 2030, de concrétiser les engagements au niveau national et de réaliser les objectifs en s'attaquant aux difficultés et aux priorités régionales, tout en veillant à ce qu'il n'y ait aucun laissé-pour-compte dans cette voie du progrès. Forts des résultats des deux premières sessions, les participants au Forum ont cité des exemples de succès d'intégration au niveau national, accompagnés d'exposés d'États membres qui avaient élaboré de nouvelles lois, politiques et plans visant à mettre en œuvre le Programme 2030.

15. Le Forum régional africain pour le développement durable, qui avait pour thème « Garantir la mise en œuvre et le suivi inclusifs et intégrés du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 », s'est terminé le 19 mai, au Caire, par l'adoption d'une série de messages clefs concernant la mise en œuvre effective, la surveillance et le suivi du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Ces messages, regroupés en cinq domaines, ont pour rôle d'appuyer les efforts nationaux de mise en œuvre et d'alimenter les débats mondiaux. Les cinq domaines concernés sont les suivants : la transition des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) vers les objectifs de développement durable; la transformation inclusive pour le développement durable; le cadre de résultats

intégrés et la mise en œuvre intégrée, y compris les moyens de mise en œuvre pour le Programme 2030 et l'Agenda 2063; les suivi et évaluation intégrés du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 à l'échelle mondiale, régionale et nationale; et une feuille de route devant permettre d'exploiter le dividende démographique pour 2017. La CEA a tenu des consultations avec la Commission de l'Union africaine concernant les modalités à adopter pour l'examen et la validation du nouveau rapport sur les objectifs de développement durable pour l'Afrique. La procédure d'examen sera principalement menée par le Forum régional.

16. La CEE a organisé son premier Forum régional pour le développement durable en avril 2016, après avoir consulté les États membres, les entités régionales des Nations Unies, d'autres organisations internationales et régionales et la société civile afin de déterminer quelles étaient les modalités de suivi et d'examen des objectifs les plus efficaces. Elle devrait créer un cadre central de suivi et d'examen régional, sous forme de station d'accueil, qui relierait les processus d'élaboration de politiques à divers niveaux. Les modalités d'élaboration de ce cadre sont en cours de discussion et doivent encore être validées par le Forum politique de haut niveau. Les États Membres ont décidé d'adopter un format particulier pour le Forum régional de 2016, en en faisant une session officielle prolongée du Comité exécutif. Lors la session, les débats ont été dominés par l'adoption de plans régionaux et de mesures initiales visant à assurer le suivi et l'examen des objectifs, en se fondant sur les résultats d'une enquête régionale. L'issue de la session influera sur les contributions régionales au Forum politique de haut niveau en 2016.

17. Le Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable a été créé en tant que mécanisme régional intégré de suivi et d'examen de la mise en œuvre du Programme 2030, de ses objectifs et ses cibles des moyens utilisés pour le réaliser et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Les résultats du Forum contribueront aussi au suivi et à l'examen de ces programmes au niveau mondial, notamment à l'occasion du Forum politique de haut niveau et du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement. Le Forum régional fera fond sur les travaux relatifs aux programmes, entrepris par les organes subsidiaires de la CEPALC.

### **Renforcement des capacités des États en matière de données et de statistiques**

18. À la suite de l'adoption du Programme 2030, toutes les régions ont exprimé le besoin et l'exigence d'avoir accès à des données et à des statistiques nouvelles, de meilleure qualité et plus complètes. Si la capacité des systèmes statistiques nationaux s'est améliorée au cours des 10 dernières années dans la plupart des régions, il existe d'énormes écarts entre les régions et en leur sein et d'importantes lacunes subsistent en ce qui concerne la capacité des pays en développement de produire des indicateurs de suivi des objectifs. Les lacunes dans le taux de couverture et la qualité des données permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs témoignent de l'insuffisance des systèmes statistiques nationaux qui tient à la fois à des facteurs institutionnels et à des questions de ressources, et de la portée limitée des programmes nationaux de statistique, qui ne rendent pas compte de l'ampleur des problèmes de développement visés par les objectifs. Les domaines d'amélioration portent notamment sur l'élaboration de normes ou directives internationales de statistique

permettant de traiter un grand nombre de questions, de systèmes d'enregistrement des actes d'état civil et de programmes d'enquête statistique; sur la disponibilité des données administratives; et la vitesse à laquelle les statistiques actuelles peuvent être mises à disposition aux fins de la prise de décisions.

19. Les commissions régionales ont accompagné les États membres dans leurs débats autour du cadre mondial d'indicateurs pour le suivi du Programme 2030, en collaborant avec la Commission de statistique, en vue d'arrêter des positions régionales et de favoriser l'émergence d'un consensus mondial. Elles soutiennent également leurs États membres auprès du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030,

20. Elles appuient l'harmonisation des statistiques régionales et les efforts de renforcement des capacités nationales déployés pour améliorer la collecte des données et des statistiques, leur traitement, leur comparabilité, leur diffusion et leur utilisation, en vue d'élaborer des politiques fondées sur des données factuelles, au niveau national, notamment en collaborant avec les participants aux conférences régionales sur les statistiques et en organisant des activités de renforcement des capacités à l'intention des instituts nationaux de statistique et en leur octroyant une assistance technique. Ces activités sont essentielles pour aider les États membres à faire face aux défis posés par la révolution des données dans le cadre du Programme 2030.

21. À la demande des chefs d'États de la région, la CEA a organisé une conférence de haut niveau pour débattre de la question de la révolution des données en Afrique et de son incidence sur l'Agenda 2063 et sur le Programme 2030. Cette conférence, organisée à Addis-Abeba en mars 2015, a conduit à l'adoption d'un Consensus sur les données en Afrique, qui contient notamment un ensemble de principes pour la mise en œuvre de la révolution des données. Les fournisseurs de données ont par ailleurs été instamment priés d'établir un partenariat qui permettrait la création d'un écosystème dynamique capable de fournir des données à jour et ventilées, dans le souci de l'intérêt général et d'un développement sans laissés-pour-compte. En plus de permettre l'adoption du Consensus, la Commission s'est chargée de coordonner la position des pays africains au sujet l'élaboration du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs, à l'instar des autres commissions. La CEA, qui assure les services de secrétariat de la Commission africaine de statistique, joue un rôle de premier plan dans le renforcement des capacités de ses États membres en matière de statistiques et continuera d'appuyer le développement des systèmes statistiques nationaux. Elle prête également un appui technique actif aux États membres du continent au titre de l'élaboration de données statistiques comparables dans le temps et dans l'espace.

22. La fait que la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC soit en passe de devenir l'instance principale de discussion et de coordination entre les bureaux nationaux de statistique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes a été bénéfique à ces efforts et processus mondiaux, et a permis de canaliser l'assistance technique de la CEPALC à ses États membres et son action en faveur du renforcement de leurs capacités. Il en sera également ainsi pour la mise en œuvre du Programme et le développement de mécanismes permettant de suivre et d'examiner

les progrès accomplis. Par ailleurs, la CEPALC a accepté de travailler sur des sources de données non traditionnelles. Ce type de participation au Partenariat mondial pour les données du développement durable témoigne d'une nouvelle approche en matière de données et d'indicateurs dans le contexte de la révolution des données. Enfin, la CEPALC a œuvré à l'élaboration de plusieurs documents interinstitutions au sujet des lacunes qui subsistent dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et entend tirer profit de l'expérience acquise dans la mise en œuvre de ces objectifs pour continuer d'appuyer les États membres dans le suivi et l'examen des activités qu'ils mènent pour atteindre les objectifs de développement durable.

23. En plus de se joindre aux autres commissions régionales pour appuyer les efforts déployés à l'échelle mondiale de manière à produire des indicateurs et à renforcer les capacités, la CESAO a concentré ses efforts sur quatre aspects :

a) Réaliser des évaluations globales des systèmes statistiques nationaux, en mettant l'accent sur les enquêtes, le recensement et d'autres opérations entreprises dans des domaines thématiques, l'infrastructure technique, les cadres institutionnel et juridique et la coordination entre les différents producteurs de statistiques officielles au niveau national;

b) Apporter un soutien aux États membres dans la formulation de stratégies nationales de développement des statistiques à l'appui du Programme 2030, en tenant également compte des besoins particuliers des États vulnérables;

c) Aider les organismes nationaux de statistique à utiliser les différentes sources de données disponibles pour couvrir les besoins croissants des décideurs et autres utilisateurs en matière de statistiques;

d) Conseiller les responsables des systèmes statistiques nationaux sur la mise en place de cadres nationaux d'indicateurs relatifs au suivi et à l'examen des objectifs de développement et des priorités des stratégies nationales de développement.

24. La CEE collabore avec des partenaires pour aider à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs dans la région et établir des indicateurs de développement durable en rationalisant les travaux statistiques effectués dans la région au sujet des objectifs; en définissant des méthodes, des normes et des directives visant à améliorer la qualité et la comparabilité des statistiques et du suivi des objectifs; et en renforçant les capacités des pays d'établir des rapports relatifs aux indicateurs et en les aidant à rassembler et à communiquer les indicateurs relatifs aux objectifs dans la région. Plus particulièrement, elle élabore des normes et des outils tendant à moderniser la production de statistiques et à la rendre plus efficace, de façon à ce que les organismes de statistique puissent répondre aux nouveaux besoins en matière d'information et à la question de la présentation de rapports sur les objectifs. Les évaluations globales des systèmes statistiques nationaux menées dans les pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale fournissent une analyse approfondie et complète des capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques des pays de produire des statistiques officielles qui répondent aux normes internationales. Ces évaluations sont extrêmement utiles au développement de systèmes statistiques nationaux durables. Par ailleurs, la CEE collabore avec ses États membres pour les rendre mieux à même d'élaborer des systèmes statistiques susceptibles d'accroître

sensiblement la disponibilité de données ventilées de haute qualité, fiables et actualisée.

25. D'après la base de données statistiques de la CESAP pour l'année 2015, il semblerait que moins d'un tiers des indicateurs relatifs aux objectifs puissent être produits par les pays de la région Asie-Pacifique. Les lacunes et les domaines nécessitant des améliorations ont été identifiés et sont similaires à ceux énoncés plus haut. Par ailleurs, à sa quatrième session, le Comité de statistique de la CESAP a relevé les priorités devant permettre d'examiner les incidences du Programme 2030 sur le développement des statistiques dans la région. La CESAP aidera ses États membres à s'engager sur le plan politique, à renforcer leurs capacités, à partager leurs connaissances et à développer des méthodologies statistiques mondiales. Elle s'emploie également à trouver des solutions aux lacunes en matière de données et à tirer parti des réseaux et des partenariats existants et à venir. De plus, elle a créé un groupe d'experts composé de statisticiens et de spécialistes de la réduction des risques de catastrophe chargé d'élaborer un cadre et des directives pour l'établissement d'un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes.

## **B. Renforcement des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : perspectives et efforts régionaux**

26. Outre qu'elles appuient le suivi et l'examen du Programme 2030, les commissions régionales s'attachent à renforcer les capacités de leurs États membres et les moyens dont ils disposent pour s'acquitter des engagements pris au titre du Programme.

### **Identification et promotion de sources de financement innovantes**

27. Comme il est prescrit dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les commissions régionales mettent leurs compétences techniques à la disposition des États membres pour les aider à mobiliser des ressources nationales destinées à financer le développement, tout en continuant d'analyser la conjoncture internationale et régionale et les facteurs entravant ces efforts de mobilisation. Elles s'emploient à promouvoir la coopération régionale comme moyen d'instaurer des conditions propices à la mobilisation des ressources nationales, notamment en organisant des forums et des séminaires régionaux sur le financement du développement et la coopération fiscale. Elles entreprennent aussi des activités et des travaux d'analyse visant à suivre et à examiner la tenue des engagements déjà pris en matière de financement du développement.

28. La CESAP a tenu la première consultation régionale de suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba les 30 et 31 mars 2016 à Incheon (République de Corée). Les participants ont souligné l'importance des tribunes régionales et la nécessité de promouvoir la coopération et les partenariats régionaux pour le financement du développement. Ils ont affirmé qu'il fallait établir au niveau régional un forum fiscal participatif, représentatif et ouvert à l'appui du développement durable. Il a été demandé à la CESAP de dresser le bilan des méthodes de financement des infrastructures suivies dans la région, de favoriser l'échange d'informations sur les politiques et pratiques en la matière, notamment les partenariats public-privé, et de

mobiliser des politiques d'intégration financière en faveur du développement durable. Le débat a porté aussi sur la nécessité de consolider et de développer les marchés financiers régionaux en vue du financement à long terme des investissements dans le développement durable en Asie et dans le Pacifique. Dans la perspective de la soixantième session de la Commission de la condition de la femme, la CESAP a également organisé un séminaire régional sur les modes de financement innovants pour la réalisation de l'égalité des sexes d'ici à 2030, les 18 et 19 février à Bangkok, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Dans les recommandations formulées à l'issue du séminaire, l'accent a été mis sur la nécessité d'envisager le financement du Programme 2030 selon une optique globale et d'étudier diverses sources de financement, y compris des sources nouvelles et à long terme, qui pourraient garantir un financement durable et équitable. La question de la problématique hommes-femmes et de la fiscalité a retenu une attention particulière. La CESAP appuie aussi la mise en place au niveau régional de mécanismes de mutualisation des risques, en particulier dans les petits pays, et de régimes d'assurance paramétrique qui offrent d'autres possibilités de faire face aux risques de catastrophe.

29. En mars 2015, la CEPALC a organisé une consultation multipartite régionale sur le financement du développement, qui a permis de cerner les principales questions intéressant la région, notamment les flux financiers illicites et la question de savoir comment parvenir à une plus grande égalité, comment réduire les écarts de développement et comment mobiliser les moyens de financer les infrastructures et l'inclusion sociale. Les participants ont également souligné l'importance de la prise en compte de la problématique hommes-femmes. La consultation régionale a fourni des éléments utiles aux préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue en juillet 2015. Compte tenu de l'incidence du fardeau de la dette sur le progrès économique et social des pays des Caraïbes, la CEPALC a proposé une initiative d'allègement de la dette associant des institutions de crédit multilatérales et la création d'un fonds sous-régional pour la résilience. Elle a recommandé que la Communauté des Caraïbes conclue avec la Banque de développement des Caraïbes, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international un accord visant à annuler progressivement toute la dette publique multilatérale extérieure. En contrepartie, les pays bénéficiaires feraient des versements annuels à un fonds pour la résilience des Caraïbes, qui pourrait être administré par la Banque de développement des Caraïbes et dont les principaux objectifs seraient de faire face aux catastrophes naturelles, de financer l'évaluation de la réduction des effets des changements climatiques et de l'adaptation à ces effets et d'accélérer le développement social.

30. Selon les estimations de la CEA, la réalisation des objectifs qu'elle s'est fixés en matière de développement et du programme de transformation de l'Afrique aurait de lourdes incidences financières et nécessiterait beaucoup de ressources. Rien que pour remédier à l'insuffisance des infrastructures, il faudrait environ 100 milliards de dollars par an, sans compter les dépenses supplémentaires liées aux changements climatiques. L'épargne nationale, l'amélioration de la perception des recettes publiques, les revenus produits éventuellement par la lutte contre les mouvements illicites de capitaux et les flux de capitaux privés ont été mis en avant comme d'importantes sources de financement du développement. Il faut aussi améliorer la

gouvernance et créer des conditions propices à l'investissement afin d'accroître les investissements nationaux et étrangers. Ces dernières années, la CEA a entrepris des travaux d'analyse dans de nombreux domaines, l'objectif étant de parvenir à la réalisation du développement durable en Afrique, en général, et des objectifs de développement durable, en particulier. Elle a appuyé les travaux du Groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites en provenance d'Afrique, en contribuant quelques chapitres à son rapport et en lui fournissant une assistance en matière de communications et des conseils techniques. Elle a également soutenu les activités de sensibilisation et de suivi concernant l'application des recommandations formulées dans le rapport. Beaucoup de ses travaux s'appuient sur les conclusions du neuvième Forum pour le développement de l'Afrique, tenu au Maroc en octobre 2014 sur le thème des modes de financement innovants pour la transformation de l'Afrique, qui a abouti à l'adoption du consensus de Marrakech. Le consensus énonçait les principaux engagements pris en vue d'un financement innovant de la transformation de l'Afrique et donnait des orientations permettant à la CEA de fournir un appui technique à l'organisation des consultations régionales qui devaient se tenir avant la troisième Conférence internationale sur le financement du développement en 2015.

31. Dans la région arabe, les débats sur le financement du développement ont porté sur la nécessité de financer la reconstitution rapide des stocks de capital des pays touchés par des conflits. Le creusement de l'écart entre les ressources requises pour réaliser les objectifs de développement durable et les ressources financières disponibles préoccupait beaucoup la région. La situation s'était aggravée dans la région en raison de la propagation des conflits, de la diminution de l'aide publique au développement fournie par les donateurs habituels, sauf lorsqu'il s'agissait de faire face à des crises, et de la détérioration de la situation financière des principaux pays donateurs membres du Conseil de coopération du Golfe due à la chute des cours du pétrole. Des sources de financement innovantes ont été examinées pour la région arabe, notamment : la mobilisation de recettes par la création d'un impôt en faveur des pauvres; la lutte contre la fraude fiscale et le contrôle des flux financiers illicites; la mobilisation des sources de financement privées grâce à une réduction des risques d'investissement dans la région; et la recherche de nouvelles sources de financement internationales pour compenser la marge de manœuvre budgétaire limitée dont disposent la plupart des pays de la région.

32. La CEE s'emploie activement à mobiliser des ressources privées pour financer le développement des infrastructures et la prestation de services publics en promouvant les partenariats public-privé. Avec le concours de divers partenaires, elle élabore à l'intention des dirigeants politiques des normes internationales et des recommandations sur la manière d'exploiter les partenariats public-privé dans les domaines qui revêtent une importance essentielle pour la mise en œuvre du Programme 2030, comme l'eau et l'assainissement, les énergies renouvelables, les villes intelligentes et durables et la santé. Elle s'efforce de combler le manque de connaissances sur les bonnes pratiques et de faciliter l'échange des données d'expérience, notamment dans le cadre du forum international qu'elle a organisé récemment sur la mise en œuvre du Programme 2030 au moyen de partenariats public-privé productifs axés sur la population. Elle appuie aussi les initiatives prises par ses États membres pour renforcer leur capacité d'établir des partenariats public-privé. L'insuffisance des moyens dans ce domaine empêche en effet les États

membres de structurer les partenariats public-privé de manière à protéger les intérêts du secteur public.

### **Mise à profit de la science, de la technologie et de l'innovation**

33. Les commissions régionales ont promu la mise à profit de la science, de la technologie et de l'innovation aux fins de la réalisation des objectifs de développement. Elles ont obtenu de bons résultats dans plusieurs domaines, notamment l'établissement de politiques générales garantissant l'accès de tous aux services numériques, la collaboration des étudiants et le regroupement des talents, l'établissement de systèmes d'alerte rapide et de résilience face aux changements climatiques et l'élaboration d'indicateurs et la collecte de données sur la science, la technologie et l'innovation dans le cadre d'un projet plus vaste de renforcement des capacités et de changement structurel.

34. La CEPALC continue d'assurer le secrétariat technique de la Conférence sur les sciences, l'innovation et les technologies de l'information et des communications, ce faisant consolidant encore son rôle de coordonnateur régional de la coopération en matière de science, de technologie et d'innovation. À cet égard, la cinquième Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes, tenue à Mexico en août 2015, a abouti à l'adoption du Plan d'action dans le domaine du numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui sera fort utile pour le processus d'examen des résultats obtenus au niveau mondial et d'élaboration d'un nouvel accord mondial dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information. La CEPALC assure le secrétariat technique de ce processus, qui a un président, des référents nationaux et des groupes de travail chargés de divers domaines d'action relatifs à l'adoption des technologies de l'information et des communications.

35. En matière de science, de technologie et d'innovation, ainsi que d'élaboration de politiques et d'analyse stratégique relatives aux technologies de l'information et des communications, la CEA a contribué à la formulation d'orientations qui ont eu une incidence importante dans la région. Elle a influencé les processus régionaux grâce à ses publications périodiques contenant des analyses approfondies des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation; contribué à l'établissement d'un programme de formation sur les jeunes et l'innovation dans six universités africaines et d'une école d'été sur l'innovation et l'entrepreneuriat dans 17 universités africaines; aidé les États membres à élaborer ou actualiser des stratégies, politiques et mécanismes d'examen nationaux relatifs aux technologies de l'information et des communications; et dirigé l'examen régional dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information. En 2016, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique a sollicité l'aide de la CEA pour organiser, dans le cadre du Sommet mondial, un examen régional à l'appui du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. La CEA a aussi mené des études sur les lois-types relatives à la cybersécurité et coorganisé une réunion de haut niveau sur les politiques en matière de biotechnologie agricole avec l'Union africaine ainsi que le Forum de la science de 2016 à Addis-Abeba, qui a rassemblé plus de 800 chercheurs, industriels et décideurs sur des thèmes de recherche agricole.

36. Pour faciliter la participation aux plateformes sur la science, la technologie et l'innovation, la CEE a mis en place un programme d'examen des résultats obtenus

en matière d'innovation dans les pays en transition, l'objectif étant d'étudier les facteurs stimulant l'innovation ainsi que l'incidence des politiques publiques. À partir d'une analyse commune des difficultés relevées, des recommandations ont été formulées visant à améliorer les résultats en matière d'innovation et à renforcer les capacités d'innovation. Les réactions aux recommandations sont formulées dans un cadre intergouvernemental qui facilite les échanges de données d'expérience. Le deuxième cycle d'examen qui a débuté en 2016 vise à aligner davantage les programmes d'innovation sur les objectifs de développement durable et à étudier la manière dont l'innovation peut faciliter la mise en œuvre du Programme 2030.

37. La CESAO met en place des plateformes sur la science, la technologie et l'innovation en vue de renforcer les capacités et les ressources régionales et a établi, en coopération avec les États membres, son Centre de technologie à Amman. En coordination avec l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et d'autres parties intéressées, elle a entrepris de dresser un tableau de bord de l'innovation afin d'uniformiser les indicateurs mesurables dans la région. En coopération avec le PNUD, elle s'emploie actuellement à élaborer un indice d'innovation arabe qui sera contrôlé par elle, l'objectif étant de recueillir, en collaboration avec les institutions des États membres, des données utiles pour l'élaboration de politiques et de stratégies, l'évaluation des vides juridiques, la mise au point des technologies nationales et la réalisation des objectifs pertinents énoncés dans le Programme 2030. Avec d'autres commissions régionales, la CESAO participe activement aux travaux du groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, en faisant connaître les priorités régionales afin de recueillir les enseignements retenus et les pratiques optimales suivies au niveau international qui peuvent permettre de surmonter les difficultés régionales, et en harmonisant et en intégrant des initiatives en matière de science, de technologie et d'innovation en vue du développement durable dans la région.

38. La CESAP dispose d'un large éventail de possibilités de collaboration en matière de science, de technologie et d'innovation, car elle compte parmi ses membres des pays technologiquement avancés, qui sont dotés d'importants portefeuilles de recherche et d'investissement et qui peuvent faire profiter d'autres pays de leurs connaissances, ce qui encouragerait une culture de l'innovation dans tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Le nouveau Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation de la CESAP contribuera aux activités régionales visant à créer des cadres d'échange sur la science, la technologie et l'innovation et le savoir-faire, et elle a déjà commencé ses travaux en publiant une étude sur le thème de la mobilisation de la science, de la technologie et de l'innovation aux fins d'un développement durable profitant à tous en Asie et dans le Pacifique en mai 2016. Durant la troisième session du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, il a été souligné que la science, la technologie et l'innovation étaient nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030. La CESAP a déjà fait appel à la coopération transfrontière pour la réduction des risques de catastrophe dans le cadre de plusieurs dispositifs d'alerte rapide concernant les tsunamis, les dangers côtiers et les cyclones tropicaux. Forte de ce succès, la CESAP favorisera et intensifiera davantage les activités de renforcement des capacités régionales en vue de faire face aux inondations des bassins fluviaux, aux crues éclair, aux débordements des lacs et

aux glissements de terrain. La CESAP entend exploiter les outils dont elle dispose actuellement pour produire des résultats en matière de science, de technologie et d'innovation dans la région et aider les pays ayant des besoins particuliers à surmonter leurs difficultés.

### **Mobiliser des partenariats Sud-Sud et des partenariats régionaux**

39. Les commissions régionales occupent une position idéale pour faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, ainsi que l'établissement de multipartenariats non exclusifs. Dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030, il apparaît encore plus indispensable de mobiliser des partenariats Sud-Sud et des partenariats régionaux et sous-régionaux. Les commissions entendent promouvoir des partenariats plus ouverts et productifs en renforçant l'intégration régionale, en tirant parti des mécanismes institutionnels, en fournissant des services consultatifs, en favorisant le partage des connaissances et en assurant le renforcement des capacités.

40. La CEPALC soutient divers processus d'intégration régionaux et sous-régionaux et aide les États membres dans les régions et les partenaires d'ailleurs à se doter d'une vision commune. Elle a fourni une assistance technique à la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) pour qu'elle puisse faire face à la crise financière internationale et élaborer des indicateurs d'intégration, et a aidé le Groupe de travail sur l'intégration financière de l'Union des nations de l'Amérique du Sud à engager des négociations interrégionales avec l'Asie et le Pacifique et la Chine en particulier. La CEPALC a également organisé, conjointement avec l'Union des nations de l'Amérique du Sud, la CELAC et d'autres institutions multilatérales et organisations internationales, des réunions de haut niveau afin d'examiner la question de la gouvernance des ressources naturelles dans le contexte de la cible 8.4 des objectifs de développement durable, qui vise à améliorer progressivement l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et à s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement. En dernier lieu, la CEPALC fait pendant aux activités que mènent d'autres institutions régionales pour évaluer les résultats de la coopération Sud-Sud en établissant des rapports, en présentant des exposés et en organisant des séminaires sur divers sujets tels que les chaînes de valeur ajoutée et l'infrastructure, les politiques de sécurité publique, l'informatique, l'énergie électrique et les répercussions régionales des accords de libre-échange. Pour promouvoir l'intégration régionale, elle utilise par exemple la base d'indicateurs de l'efficacité énergétique pour évaluer les orientations politiques suivies et les résultats obtenus aux plans national et international. Ce projet est une réussite, les gouvernements de 19 pays d'Amérique latine et des Caraïbes ayant progressivement associé de nouvelles parties au consensus et adopté la méthodologie établie pour évaluer les politiques d'efficacité énergétique.

41. La CESAP fait fond sur les solides institutions et le potentiel énorme en matière de coopération Sud-Sud en Asie, qui ont permis la création des structures multilatérales comme la Nouvelle Banque de développement, la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure, l'initiative « une Ceinture et une Route », le fonds de la Route de la soie et le nouveau Fonds chinois de coopération Sud-Sud pour le climat. Le commerce, l'investissement et l'intégration économique Sud-Sud sont d'importants atouts pour la croissance et le développement durable et la CESAP entreprend régulièrement des activités de renforcement des capacités aux

niveaux régional et national pour aider les États membres à exploiter les possibilités de partenariat grâce à des initiatives comme le Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, qui a abouti à l'adoption en mars 2016 d'un accord sur le commerce transfrontière régional; les structures d'innovation et de transfert de technologie autochtones; les normes internationales de protection de l'environnement; et les principes généraux relatifs à la propriété intellectuelle. Dans le cadre de la promotion de la coopération Sud-Sud, la CESAP s'emploie aussi à combler les lacunes en matière de capacités de réduction des risques de catastrophes et de mise en œuvre du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) dans la région. Elle a aussi créé le Forum pour la coopération en matière de développement en Asie du Nord-Est, qui se réunit tous les ans depuis 2014 et qui a décidé en 2015 d'axer ses travaux sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable dans la région.

42. La CEA fournit des connaissances techniques et des conseils pratiques aux États membres et aide à la création d'un mécanisme africain de collaboration en matière de recherche appelé à renforcer les capacités de recherche grâce à la coopération entre les pays et entre les institutions ainsi qu'entre les responsables politiques aux niveaux national, sous-régional et régional. Elle facilite aussi la coopération interrégionale avec d'autres commissions régionales et entités des Nations Unies, notamment la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, à l'appui des activités de développement qui favorisent l'égalité; les statistiques et la comptabilité environnementales et économiques; les technologies mobiles utiles à la collecte de données et à la prise de décisions; et le renforcement de la capacité des petits États insulaire en développement d'évaluer les progrès accomplis et de contrôler l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre dudit programme et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement. Elle élabore actuellement un accord de partenariat avec la Banque arabe pour le développement économique en Afrique, dans le cadre d'une coopération triangulaire visant à promouvoir des avantages économiques mutuels pour l'Afrique et la région arabe en matière de croissance partagée et durable et de développement social à l'appui d'une transformation structurelle, conformément aux priorités énoncées dans l'Agenda 2063, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et le Programme 2030.

43. La collaboration de la CESA0 avec des organisations régionales extérieures au système des Nations Unies trouve son illustration dans le partenariat qu'elle a noué avec la Ligue des États arabes et ses organes subsidiaires. Par le truchement de ses conseils ministériels, la Ligue collabore étroitement avec la CESA0 pour définir des priorités régionales, arrêter des positions régionales et sensibiliser l'opinion aux questions et aux processus relatifs au Programme 2030. Le Forum arabe pour le développement durable, tenu en mai 2016, était le dernier exemple de la collaboration productive avec la Ligue. Pour assurer le développement durable, la CESA0 coopère aussi avec d'autres organisations régionales extérieures au système des Nations Unies, notamment des organes intergouvernementaux tels que les organes subsidiaires de la Ligue, le Conseil de coopération du Golfe et

l'Organisation de la coopération islamique, des organisations non gouvernementales et des instituts et fondations de recherche régionaux. Les partenariats stratégiques qu'elle a établis avec ces entités visent à influencer les politiques de développement, à accroître l'incidence d'interventions éclairées, à renforcer les capacités et le consensus régional sur les principales questions et à faciliter l'échange de données d'expérience et de solutions entre les pays en développement, à l'intérieur de la région et au-delà.

44. Par l'intermédiaire de son forum sur les partenariats public-privé et son Centre d'excellence international sur les partenariats public-privé, la CEE aide, grâce à son savoir-faire, à l'établissement et au renforcement de partenariats productifs avec le secteur privé et les organisations internationales. Le réseau de centres de soutien spécialisés facilite l'échange des bonnes pratiques, promeut les objectifs énoncés dans le Programme 2030 en appelant l'attention sur les problèmes liés au développement axé sur la population et veille à la cohérence de la coopération Sud-Sud.

#### **Production de biens publics mondiaux à partir de modèles régionaux**

45. Les commissions régionales ont élaboré des dispositifs, des normes de mesure et des mécanismes de suivi innovants qui profitent à leurs régions respectives mais qui peuvent aussi être reproduits à l'échelle mondiale et adaptés aux besoins particuliers d'autres régions. Ces innovations régionales efficaces permettent de s'attaquer à des questions telles que les flux financiers illicites, les changements climatiques, l'efficacité énergétique, l'accès aux données et les questions sanitaires.

46. La CEE a soutenu des initiatives originales touchant les domaines du transport, des normes de facilitation du commerce et de la préservation et de la gestion de l'environnement. À sa quarante-septième session, la Commission de statistique a décidé qu'il fallait améliorer les statistiques relatives aux changements climatiques et élaborer un ensemble d'indicateurs mondiaux des changements climatiques sur la base des recommandations de la CEE. Les experts de la CEE contribueront aussi directement à la définition de ces indicateurs. De la même manière, la CEE a recensé les effets de synergie possibles entre les objectifs de développement durable et la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, favorisant ainsi l'utilisation durable en termes quantitatifs et qualitatifs des ressources en eau transfrontières. La Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, qui repose sur le principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, a inspiré une déclaration sur l'application du principe 10 en Amérique latine et dans les Caraïbes.

47. Tout en fournissant une assistance et des formations sur l'utilisation de logiciels pour la collecte et la diffusion de données, la CEPALC a élaboré de nouvelles méthodes d'analyse plus perfectionnées. Elle a assuré aux gouvernements un soutien technique et des formations et a aidé à la modernisation des systèmes informatiques utilisés pour le traitement et la diffusion des recensements de la population et de l'habitat. Son aide n'est pas limitée à l'Amérique latine, car beaucoup de pays africains utilisent à présent ces logiciels pour actualiser leurs informations sur la population et les logements en ligne. La CEPALC a également coopéré avec le Programme alimentaire mondial (PAM) à la mise au point d'une

méthodologie innovante permettant d'analyser les problèmes nutritionnels et les coûts sociaux et économiques de la malnutrition et du surpoids. Un partenariat a par la suite vu le jour, la Commission de l'Union africaine, la CEA et le PAM coopérant avec la CEPALC pour adapter cette méthodologie de manière qu'elle puisse être utilisée dans le cadre de l'étude sur le coût de la faim qui est actuellement menée dans sept pays d'Afrique.

48. La CEA a été la première à reconnaître à quel point les flux financiers illicites étaient préjudiciables au développement, au financement et à la bonne gouvernance en Afrique. Elle a prêté une assistance technique sur ce sujet au Groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites en provenance d'Afrique lors de la quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA en 2011. Ses efforts ont été fructueux car, le rapport sur les travaux de la réunion conjointe ayant été présenté à l'Assemblée de l'Union africaine à sa vingt-quatrième session ordinaire en 2015, celle-ci a publié par la suite une déclaration spéciale sur les flux financiers illicites mettant l'accent sur les efforts que faisaient les gouvernements africains pour les endiguer. L'importance de la question des flux financiers illicites retient de plus en plus l'attention au niveau mondial.

## **II. Faits nouveaux survenus dans certains domaines de la coopération régionale et interrégionale**

### **A. Autres questions de politique générale abordées par les commissions régionales lors de leurs sessions ministérielles et autres réunions de haut niveau**

49. Au-delà des contributions qu'elles apportent aux processus directement liés au Programme 2030, les commissions régionales élaborent, favorisent et mènent des actions de coopération ayant trait à diverses questions de politique régionale. Les activités de haut niveau organisées par elles ont favorisé, directement ou indirectement, des modes de production et de consommation durables, contribué à la lutte contre les changements climatiques, permis de bénéficier de conseils stratégiques sur la mise en œuvre du Programme 2030, encouragé l'intégration des objectifs et cibles aux priorités nationales et sensibilisé les groupes de pays en développement ayant des besoins particuliers aux défis communs.

50. Au cours de la deuxième réunion du Comité exécutif de la CESAO, en 2015, les États Membres ont adopté la stratégie et le plan d'action de la CESAO sur le Programme 2030, qui formalisent l'engagement pris par la Commission d'aider ses États membres à appliquer le Programme 2030. Un groupe technique a été créé pour coordonner le soutien fourni aux États Membres et en assurer la cohérence. Par ailleurs, la Commission s'emploiera à établir des rapports périodiques sur les activités qui favorisent l'intégration des objectifs dans les plans de développement nationaux; à renforcer les systèmes statistiques; à contribuer aux processus de suivi et de surveillance dans la région arabe; et à aider à établir des rapports de suivi à l'aide de données officielles.

51. La CEPALC a également collaboré avec des partenaires stratégiques, tels que l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, le PNUE, l'Organisation des États des Caraïbes orientales, la CEE, le World Resources Institute et les pays signataires de la Déclaration concernant l'application du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui traite de l'élaboration d'un instrument régional, pour appuyer le Comité de négociation et l'aider à établir des instruments préliminaires. Le succès de cette collaboration s'est traduit par une augmentation du nombre d'États ayant signé la Déclaration (ce nombre est passé de 10 à 20 en deux ans), et par une prise de conscience et un intérêt croissant du public, toujours plus nombreux à participer aux mécanismes publics régionaux (1 600 participants fin 2015 contre 200 en 2013). En outre, la CEPALC a appuyé l'adoption de l'Accord de Paris en organisant des réunions informelles et en comblant les divergences régionales, permettant ainsi à ses 33 membres d'adopter une position commune concernant 21 des questions abordées au cours de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et en contribuant donc au dégagement d'un consensus autour des négociations sur les changements climatiques et des mesures à adopter pour atteindre l'objectif 13 dans la région. Enfin, les efforts de coopération régionale déployés par la CEPALC ont donné de bons résultats et répondu aux attentes des partenaires et des donateurs en ce qui concerne l'octroi d'un appui et d'une assistance technique en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. L'évaluation de deux programmes pluriannuels exécutés au cours de l'exercice 2014-2015 a confirmé l'efficacité des initiatives menées par la CEPALC dans les domaines de la coopération et d'autres domaines thématiques<sup>1,2</sup>.

52. Lors de la troisième session du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, les États membres de la CESAP ont proposé qu'une feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'Action d'Addis-Abeba soit élaborée. Il a été convenu de respecter plusieurs conditions pour sa création, à savoir qu'elle devrait servir à renforcer la coopération au niveau régional; se concentrer principalement sur les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et d'autres pays ayant des besoins particuliers, tout en maintenant l'universalité du Programme 2030 et en tenant compte des différents contextes nationaux; et que, d'ici à 2017, les États Membres devraient en recenser les domaines prioritaires et déterminer les moyens concrets de sa mise en œuvre. En ce qui concerne ce dernier aspect, la CESAP a déjà commencé à évaluer les besoins et à analyser les lacunes dans le cadre de consultations multipartites. En outre, à sa quatrième session, en mars 2016, le Comité du développement social de la CESAP a souligné qu'il importait d'intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable et défini les questions à traiter en priorité, notamment l'insertion professionnelle des jeunes, l'égalité des sexes, les droits des personnes âgées et des personnes handicapées et le renforcement du lien positif qui existe entre migrations et développement.

---

<sup>1</sup> CEPALC, *Evaluación del Programa de Cooperación Técnica de la Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo (AECID) y la Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL) 2010-2012. Informe de evaluación* (décembre 2014).

<sup>2</sup> ECLAC, *Review of the German Bilateral Technical Cooperation with the Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC). Final evaluation report* (Santiago, janvier 2016).

## **B. Promouvoir la cohérence au niveau régional par l'intermédiaire des mécanismes de coordination régionale**

53. Les commissions régionales se sont efforcées, par l'intermédiaire de leurs mécanismes de coordination régionale, de promouvoir la collaboration et d'accroître la coordination et la cohérence des politiques entre les organismes des Nations Unies et les programmes de développement au niveau régional. Ces mécanismes de coordination, mandatés par le Conseil économique et social et mis en place par les commissions dans toutes les régions, continuent de jouer un rôle essentiel en constituant une passerelle entre les organismes du système des Nations Unies et des organisations régionales et sous-régionales qui n'y sont pas affiliées, permettant ainsi une cohérence des politiques et une harmonisation des efforts déployés dans la région. Ils emploient par ailleurs des approches novatrices et distinctes pour faciliter la réalisation des objectifs et promouvoir le partage des connaissances et de l'expérience entre les organisations membres.

54. Par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, la CEA s'est attelée à sensibiliser ses membres à la mise en œuvre des objectifs de développement durable en y adaptant les objectifs régionaux communs, en mettant en place des programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique et en étudiant les programmes concernant les finances et la sécurité alimentaire. Plus précisément, la CEA a aligné les groupes thématiques du Mécanisme sur les objectifs stratégiques de l'Agenda 2063 et s'est engagée à harmoniser un plan décennal de renforcement des capacités et à créer un cadre régional de coopération pour le développement. Elle a également accru le nombre de projets conjoints de renforcement des capacités aux niveaux régional et sous-régional, dans le cadre du Mécanisme. De plus, elle a réalisé une étude de faisabilité au sujet d'un mécanisme d'autofinancement de l'intégration régionale et élaboré un programme régional de sécurité alimentaire concernant six pays d'Afrique de l'Est, dont le but est de généraliser les systèmes de transport intelligents dans les réseaux d'infrastructure.

55. La CESAO et le Mécanisme de coordination régionale pour la région arabe se sont réunis en novembre 2015, au Caire, pour s'accorder sur plusieurs questions, notamment l'adaptation et l'adoption du Programme 2030, les migrations et les déplacements forcés. Les États membres du Mécanisme ont décidé d'entreprendre des activités coordonnées de renforcement des capacités et de partager leurs connaissances sur des questions telles que l'intégration des objectifs dans les plans nationaux de développement et les cadres fiscaux, le lien existant entre l'aide humanitaire et le développement à long terme, le règlement des problèmes transfrontières et la création d'indicateurs locaux permettant de mesurer la mise en œuvre des objectifs. Ils ont également établi un compte rendu de situation sur les migrations internationales en 2015 afin de déterminer les circuits migratoires et de faire le point de l'évolution de la gouvernance des migrations. En outre, les membres du Mécanisme ont créé un groupe de travail sur les changements climatiques et un groupe de travail général sur le Programme 2030 chargés de coordonner les efforts déployés en matière de développement durable, de financement et de promotion de la coopération Sud-Sud et d'élaborer une base de données régionale des indicateurs relatifs au suivi des objectifs.

56. La CEE et le Mécanisme de coordination régionale pour l'Europe et l'Asie centrale coordonnent les activités liées à la réalisation des objectifs menées aux

niveaux régional, sous-régional et national. Les travaux entrepris dans le cadre du Mécanisme ont récemment été intensifiés davantage, à mesure qu'étaient élaborés des objectifs transversaux et intégrés. Plus précisément, le Mécanisme s'attache à occuper une position stratégique qui en ferait le pôle de convergence des efforts déployés pour la mise en œuvre, le suivi, la promotion et l'analyse des objectifs et une plateforme de coalitions thématiques impliquant des partenaires extérieurs au système des Nations Unies. Les membres du Mécanisme ont profité d'une réunion organisée à Istanbul (Turquie) en décembre 2015 pour s'accorder sur les mesures à privilégier, notamment en ce qui concerne le renforcement des approches analytiques conjointes; l'établissement de partenariats et l'intensification des activités conjointes de sensibilisation; la promotion de l'universalité des politiques; l'exploitation des ressources, y compris leur mobilisation; le renforcement des capacités de suivi et d'examen; et l'intensification de la collaboration entre les commissions régionales et les équipes de pays des Nations Unies.

57. La CESAP s'est employée à renforcer les politiques régionales et internationales et la cohérence de la mise en œuvre des objectifs par l'intermédiaire des groupes de travail chargés des questions thématiques mis en place par le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, en analysant les politiques et les activités de sensibilisation, en échangeant des informations, en menant des programmes conjoints et en appuyant ses partenaires au moyen d'analyses, de produits normatifs et d'outils de sensibilisation. Des groupes de la société civile, le Groupe des Nations Unies pour le développement et d'autres institutions spécialisées ont travaillé en collaboration avec le Mécanisme afin de généraliser la mise en œuvre des politiques. Plus précisément, le Mécanisme a œuvré à l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs régionaux sur l'égalité des sexes à utiliser comme directives par ses membres et a publié un rapport sur les migrations dans la région de l'Asie et du Pacifique en 2015, intitulé « Migrants' Contributions to Development », qui traite des tendances migratoires, des bonnes pratiques concernant les politiques relatives aux migrations et de la protection des droits des migrants. La CESAP a également mis la dernière main à un rapport régional sur les jeunes par l'intermédiaire du Mécanisme. Afin de généraliser la mise en œuvre des objectifs de développement durable, la CESAP s'est attachée à faire en sorte que les groupes de travail qui étaient auparavant chargés des questions thématiques relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement soient mieux à même d'intégrer les objectifs de développement durable dans les cadres politiques nationaux des gouvernements de la région.

58. La CEPALC a mobilisé le Mécanisme de coordination régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes afin d'appuyer la préparation de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, en réunissant des organismes, fonds et programmes, et d'autres partenaires et parties prenantes. Les participants sont convenus qu'il importait d'intégrer la question de l'égalité des sexes dans les indicateurs relatifs aux objectifs; que les besoins en matière de financement allaient au-delà de l'aide publique au développement et des fonds publics; et qu'il était primordial de collaborer avec des investisseurs privés. Il a également été question, lors des débats qui ont eu lieu dans le cadre du Mécanisme, de l'appui et de la coordination des efforts de mise en œuvre et de suivi des objectifs ainsi que de la place qu'était appelé à occuper à long terme le système des Nations Unies pour le développement dans la région.

### **C. Renforcement de la coopération entre les commissions régionales**

59. Depuis le dernier rapport du Secrétaire général, les secrétaires exécutifs des commissions régionales se sont réunis à cinq reprises : deux fois en juillet 2015, en marge de leur dialogue annuel avec le Conseil économique et Social à New York et lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement à Addis-Abeba; deux fois en septembre 2015, à l'occasion de la réunion annuelle de coordination organisée par la CESAO à Beyrouth et en marge du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 à New York; et une fois en octobre 2015, en marge de leur dialogue annuel avec la Deuxième Commission de l'Assemblée générale. Ces réunions se sont révélées cruciales dans l'adoption de positions communes et la recherche de solutions stratégiques aux délibérations sur le programme de développement pour l'après-2015, notamment par le biais de l'élaboration de documents définissant le rôle et les atouts des commissions au titre de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba par les États. Elles ont également été utiles dans la coordination des activités conjointes organisées par les commissions en marge des conférences mondiales.

60. En 2016, les secrétaires exécutifs ont adopté un système de réunions plus souple et ont maintenant recours à la vidéoconférence. À la fin du mois de mai 2016, quatre vidéoconférences avaient été organisées pour se pencher sur les actions collectives à mener face à l'évolution de la situation internationale et sur une représentation coordonnée des commissions régionales aux réunions mondiales relatives au suivi et à l'examen des objectifs de développement ainsi que sur les modalités de mise en œuvre du Programme 2030. Il s'agissait notamment du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures, d'autres manifestations de haut niveau organisées par le Président de l'Assemblée générale et de débats du Conseil économique et social. Les vidéoconférences ont également permis de procéder à des échanges de données d'information et d'expérience sur la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030 dans les différentes régions et à des échanges à l'appui d'autres processus mondiaux, tels que la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, qui se tiendra à Quito en octobre 2016.